

---

---

## **Fiche n° 5 – Modalités pratiques d'application de la réduction par l'employeur**

---

---

La procédure d'application de la réduction est déclarative. Le contrôle de son calcul est effectué a posteriori par les organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales selon les modalités de droit commun.

L'employeur calcule chaque mois la réduction ainsi que les minorations ou majorations pour l'ensemble des salariés de l'entreprise ou de l'établissement selon les modalités précisées ci-dessus et impute le montant total sur les cotisations patronales de sécurité sociale à sa charge.

L'employeur établit pour chaque mois un justificatif du calcul de la réduction. Ce document est rempli par établissement et par mois civil. Il indique le nombre de salariés ouvrant droit à la réduction et le montant total des réductions appliquées ainsi que, pour chacun de ces salariés, son identité, le montant de la rémunération mensuelle brute versée, le nombre d'heures rémunérées, le cas échéant reconstitué, le coefficient issu de l'application de la formule de calcul et le montant de la réduction appliquée.

Ce justificatif peut être établi sur tout support, mais de préférence sur un support dématérialisé.

Ce justificatif est conservé aux fins de contrôle du calcul effectué et tenu à disposition des inspecteurs du recouvrement des cotisations sociales, ou, pour les employeurs de main d'œuvre agricole, des agents de contrôle assermentés par les caisses de mutualité sociale agricole. Pendant la période transitoire, l'employeur indique sur ce justificatif s'il employait, au 30 juin 2003, des salariés ouvrant droit à l'allègement « 35 heures ».

Par ailleurs, l'employeur qui, au 30 juin 2003, emploie des salariés ouvrant droit à l'allègement « 35 heures » et applique à ce titre, au cours de la période transitoire, la formule de calcul visée au 1.2. de la fiche n° 4, doit tenir à disposition des inspecteurs du recouvrement tous documents de nature à justifier qu'il remplit bien cette condition.